

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AUDE**  
**COMMUNE DE MOUSSAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU 13 OCTOBRE 2015 n° 32/2015**

DATE DE CONVOCATION : 9 octobre 2015

**APPROBATION DU CHOIX DES ATTRIBUTAIRES POUR LE MARCHE EN PROCEDURE ADAPTEE  
DE LA MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAISON POUR TOUS**

L'an deux mille quinze et le treize octobre à 18h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

**15 membres présents :** Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, Sébastien GARCIA, Bénédicte FOURCAULT, Virginie GALLAND, Henri OLIVE, Christiane SALSEGNAC, Jean-Paul SCHEMBRI, Pascale MARIOT.

**3 procurations :** Cédric LIGNON à François CHATELARD, Carole SARDA à Christine CHORIN MONIE, Simon WEICKMANN à Virginie GALLAND.

**Secrétaire de séance :** Marie-France MONTOSSON assistée de Bénédicte FOURCAULT.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	18
Présents ou représentés :	18	Abstention :	0
Votants :	18	Contre :	0

Monsieur le Maire explique qu'à l'issue de la consultation des entreprises lancée au 3 juillet 2015, l'analyse des offres reçues a permis d'établir un classement sur la base duquel la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir les meilleures propositions selon le tableau ci-dessous :

N°	Libellé du lot	entreprise	Montant HT
1	GROS ŒUVRE MACONNERIE DEMOLITION	2RBAT	14 160.75
2	CLOISONS DOUBLAGE STYL CAISSON PLACO	SFPM	3 940.00
3	CARRELAGE FAÏENCE RAGREAGE	CARO D'OC	5 200.00
4	ELECTRICITE LUMINAIRES	VILAR	2 757.00
5	MENUISERIES INTERIEURES VITRERIE	GEGA	3 749.00
6	PLOMBERIE APPAREILLAGE	MATEU	2 651.20
7	MONTE-PERSONNE	HERHMES	15 600.00
8	PEINTURE SUR MURS	BENOIT	3 500.00
		<b>TOTAL HT</b>	<b>51 557.95</b>
		TVA 20%	10 105.36
		<b>TOTAL TTC</b>	<b>61 663.31</b>

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire, à signer les marchés attribués par la Commission d'Appel d'Offres en sa séance du 27 août 2015, et dont l'objet, le montant et l'attributaire sont indiqués dans le tableau ci-dessus, et à procéder à sa mise en œuvre,

**Le Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE** de valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux marchés et leurs avenants éventuellement.

**PRECISE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Principal de la commune, à l'article 2313 opération 36.

Délibération certifiée exécutoire  
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture  
de Narbonne, le 28/10/15  
et de sa publication le 28/10/15

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,



Claude CODORNIUO

